

## Charles Ducoffre

---

**De:** Sandra Fidalgo <sandra.fidalgo@asvedec.be>  
**Envoyé:** mardi 15 octobre 2019 16:10  
**À:** Charles Ducoffre  
**Objet:** Vente Pizan  
**Pièces jointes:** DOC000313172-1.PDF; DOC000313202-1.PDF; DOC000313203-1.PDF; DOC000329800-1.PDF; DOC000329829-1.PDF; DOC000329830-1.PDF; DOC000356333-1.PDF; DOC000356362-1.PDF; DOC000356363-1.PDF; DOC000381855-1.PDF; DOC000381889-1.PDF; DOC000381890-1.PDF; DOC000398325-1.PDF; DOC000398353-1.PDF; DOC000398354-1.PDF; DOC000416993-1.PDF; DOC000417020-1.PDF; DOC000417021-1.PDF; DOC000442430-1.PDF; DOC000442456-1.PDF; DOC000442457-1.PDF; DOC000464703-1.PDF; DOC000464729-1.PDF; DOC000464730-1.PDF; Comptabilite\_2017\_2018.pdf; pv\_ag\_2016.pdf; PV\_AG\_2017.pdf; PV\_AG\_2018.pdf

Monsieur,

Nous accusons réception de votre mail du 27/09/19

Nous vous prions de trouver ci-après, réponse à vos différentes questions suite à l'Art. 577-11 §1 du Code Civil :

1. Le montant du fonds de roulement du cédant s'élève à 1488 € pour l'appartement, à 582 € pour le studio et à 66 € pour le parking

La quote-part du cédant dans le fonds de réserve correspond à 3.792,38 € pour l'appartement, à 1.483,31 € pour le studio et à 168,21 € pour le parking

2. Le montant des arriérés éventuels dus par le cédant : 21.417,67 € à prévoir charges du 3<sup>e</sup> trimestre 2019
3. La situation des appels de fonds de réserve : 165,15 € /trimestre pour l'appartement, 111,60 €/trimestre pour le studio et 4,95 €/trimestre pour le parking
4. Le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété : Pizan
5. Vous trouverez ci-joint copie des assemblées générales des 3 dernières années et les décomptes des deux dernières années.
6. Vous trouverez ci-joint le dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

A partir du premier mai 2001, des travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure ont été effectués dans les parties communes : aucun

La copropriété n'a plus de citerne à mazout l'immeuble étant passé au gaz

Nous devons encore vous préciser que les renseignements indiqués ci-dessus s'entendent à la date d'aujourd'hui. Toute modification ultérieure des sommes indiquées ou des événements cités sera à prendre éventuellement en compte.

D'autre part, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer les informations conformément à l'article 577-11 § 3. Et le cas échéant, les coordonnées du mandataire prévu par l'article 577-6 § 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> alinéa.

Par ailleurs, nous croyons utile de vous informer que des honoraires de 108 € seront portés en compte du vendeur pour la gestion administrative en ce qui concerne les informations à fournir suivant l'article 577-11 §1.

Dans le cas où un décompte prorata temporis doit être établi entre le vendeur et l'acquéreur, des honoraires de 108 € seront portés en compte du vendeur et de l'acquéreur pour ce faire, soit 54 € chacun.

Nous devons encore vous préciser que les renseignements indiqués ci-dessus s'entendent à la date d'aujourd'hui. Toute modification ultérieure des sommes indiquées ou des événements cités sera à prendre éventuellement en compte.

Bien à vous

Sandra Fidalgo Cachero  
Comptabilité Syndic

Asvedec Administration de Biens S.A.  
Av. Louise, 230/3  
1050 Bruxelles

Tél : 02/649 13 80  
Fax : 02/646 24 53

Mail : [sandra.fidalgo@asvedec.be](mailto:sandra.fidalgo@asvedec.be)  
Web : [www.asvedec.be](http://www.asvedec.be)

---

En cas où des données personnelles vous sont communiquées, elles le sont dans le cadre de l'exécution de notre mission de syndic, notre mission de régisseur et/ou en vertu des obligations légales auxquelles nous sommes soumis. Il vous appartient d'en assurer le traitement conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des données. Toutes les informations utiles sur la conservation, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles qui nous sont confiées peuvent être obtenues sur simple demande.